



**Le Président**  
**N/Réf. 2014/048**  
**Courriel : bruno.collignon@fafpt.org**

Paris, le 28 novembre 2014

**LETTRE OUVERTE**  
**À MADAME LA SÉNATRICE MICHÈLE ANDRÉ**  
**PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour l'année 2015, la Commission des finances que vous présidez vient de prendre une décision qui suscite la plus grande incompréhension chez l'ensemble des agents de la Fonction publique que représente la **FA-FP**.

En effet, le communiqué diffusé le jeudi 20 novembre par le Sénat précise, dans son 2<sup>ème</sup> volet relatif aux dépenses, le point suivant :

« - Afin d'aller dans le sens d'une plus grande équité entre Fonction publique et secteur privé et de contribuer au redressement des comptes publics par une réduction de l'absentéisme, elle a instauré 3 jours de carence pour l'ensemble de la Fonction publique, soit une économie estimée à environ 500 millions d'euros par an, dont 200 millions d'euros pour l'État ; ... ».

Cette décision, Madame la Présidente, s'inscrit hélas dans la droite ligne défendue par toutes celles et ceux qui encouragent l'idée selon laquelle les difficultés économiques de notre pays, liées notamment à la dette publique, seraient dues principalement au poids financier de la Fonction publique et donc de ses agents, tout comme celle visant à entretenir une image négative de l'engagement professionnel des agents publics.

Les attaques dans ce domaine sont particulièrement nombreuses et leurs origines sont parfois surprenantes.

Toujours respectueuse des institutions de notre République, la **FA-FP** regarde les travaux de la Haute Assemblée avec une attention particulière, ne doutant à aucun moment que les décisions prises par le Sénat ont toutes été précédées d'une étude préalable approfondie.

./.

**Madame Michèle André**  
**Présidente de la commission des finances**  
**Sénat**  
**15, Rue de Vaugirard**  
**75291 Paris Cedex 06**

Aussi, permettez moi de vous solliciter afin de connaître quelles réponses les membres de la Commission ont apporté aux questions essentielles suivantes qui n'ont pu échapper à leur réflexion :

- dans le domaine de l'équité, quel dispositif la Commission entend-elle mettre en place afin que ces trois jours de carence soient pris en charge par les employeurs publics dans les mêmes proportions que dans le secteur privé ?

Nul n'ignore aujourd'hui que les salariés du secteur privé bénéficient, pour beaucoup d'entre eux, d'une prise en charge de la part de leur employeur ;

- quel dispositif sanitaire la Commission envisage-t-elle de mettre en place afin d'éviter que les millions d'agents de la Fonction publique, contraints de renoncer à un arrêt de travail pour raison économique (la perte de trois jours de traitement pour un niveau de rémunération à peine supérieur au SMIC, notamment pour les agents de catégorie C) et qui viendront donc sur leur lieu de travail avec un risque de contagion pour leurs collègues et le public, y compris dans le secteur de la petite enfance et des personnes âgées particulièrement vulnérables ?

- quel a été le niveau de prise en compte de la réalité démographique de la Fonction publique au regard de la pyramide des âges ?

En matière d'emploi des séniors, les employeurs publics, exemplaires dans ce domaine comme le souhaite le gouvernement actuel, maintiennent dans leur emploi les personnels jusqu'au jour où ils font valoir leur droit à pension.

Cette disposition, qui permet à des centaines de milliers de fonctionnaires de terminer leur carrière dignement, entraîne de fait une augmentation régulière du nombre d'agents de plus de 50 ans (35 % des effectifs du versant territorial) et des plus de 60 ans, (plus 12 % en 2012 sur les trois versants de la Fonction publique).

Pour toutes ces raisons, l'absentéisme dans la Fonction publique, et notamment dans les filières ou les corps soumis à des facteurs de pénibilité, augmente de manière significative et la **FA-FP** n'y voit là aucun signe d'abus ;

- enfin, la Commission a-t-elle anticipé l'inévitable augmentation des arrêts de travail de longue durée pour toutes celles et ceux qui, renonçant de s'arrêter pour quelques jours sur prescription médicale pour raisons économiques, seront contraints de s'arrêter pour une période plus longue compte tenu de l'aggravation de leur état de santé ?

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces quelques questions, réponses qui nous permettront peut-être de mieux appréhender cette conception étrange de l'équité qui consiste à pénaliser, sans aucune distinction, des personnes malades qui n'ont d'autre choix, pour prendre soin de leur santé, que d'être sanctionnées financièrement, je vous pris de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma plus haute considération.

Pour la **FA-FP**



Bruno COLLIGNON